

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé  
14220 THURY-HARCOURT

*Réunion du Conseil Communautaire du 09 Juin 2011*  
*Date de la Convocation : 16 Mai 2011*

L'An Deux Mille Onze le 09 Juin à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de TROIS MONTS sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Denise BOUIN, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Manuel RENARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Daniel LERICHE, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Jean-Paul VAUTIER, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Monsieur Gilbert MARGUERITE, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Michel HUBERT, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Anick ORIOT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel LEMUNIER, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Jacques BEZIADE, Madame Janine KUC, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Daniel GANDON.

**ABSENTS :**

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Théophile LECERF.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance remercie les Délégués de leur présence et donne la parole à Monsieur Sylvain MOREL, Maire de Trois Monts qui nous reçoit avec ses Délégués dans la Salle.

Monsieur Sylvain MOREL remercie les Délégués, précise que le chantier de construction de l'école avance bien. Les travaux ont commencé en Octobre dernier et deux salles de classe sont utilisées depuis 5 jours.

Il remercie Monsieur le Maire de Trois Monts pour son accueil et tient à préciser que ce n'est que la seconde fois que l'on vient faire un Conseil Communautaire dans cette Commune.

La Commune de Trois Monts se développe comme beaucoup de Communes du Nord de la Communauté de Communes et courait une forte progression de sa population.

Cette Commune se situe à moins de 18 kms de Caen, mais nous ne sommes pas dans l'Agglo de Caen.

**Monsieur Sylvain MOREL** : souligne que l'Ecole est celle du SIVOM des Coteaux de l'Orne et non de la Commune.

**Monsieur CHANDELIER** : c'est quand même le Maire de Trois Monts qui est la cheville ouvrière, c'est important qu'il y ait ce chantier d'agrandissement et de rénovation de l'Ecole du SIVOM des Coteaux car un des points que l'on va aborder lors de cette réunion est la prise de compétence scolaire avec un calendrier très précis car si la Compétence doit être prise au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 il faut impérativement que la question de la compétence soit soumise à un Conseil Communautaire de Septembre.

Plus vite cette compétence sera prise, plus notre Communauté sera assurée d'obtenir le maximum d'aides.

Sur les Communes traversées en venant à Trois Monts l'on s'aperçoit qu'un certain nombre de constructions sortent de terre. Ce qui permet d'avoir un taux de progression de la population de 10 à 20 % ; c'est une vague qui commence à atteindre le Nord de notre Communauté de Communes grâce à la 2 x 2 voies qui vient jusqu'à Mutrécy à la porte de notre Communauté. Les installations commerciales qui vont se faire au Sud de Caen, à Fleury sur Orne, comme (IKEA), vont accentuer encore le développement.

Il est indispensable de maîtriser cette évolution par des outils qui nous sont proposés comme le SCOT et le PLU voir le Pays Sud Calvados.

Parmi les excuses à formuler, il faut présenter les excuses de Monsieur QUINDRY avec qui Monsieur CHANDELIER était il y a quelques minutes, à l'occasion de l'Assemblée Générale du District de Football qui avait lieu à Saint Rémy sur Orne.

Il y avait beaucoup de monde, la salle était pleine, c'est la première fois qu'ils se rassemblaient à Saint Rémy sur Orne.

Il est demandé à Madame TASTEYRE si elle accepte d'être Secrétaire de Séance, c'était Monsieur Michel BAR qui a assuré la vérification de la rédaction du compte-rendu la dernière fois.

Accord de Madame TASTEYRE.

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011**

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations sur la rédaction du compte rendu du 31 Mars 2011, transmis à chaque Membre du Conseil.

Pas d'observation sur la rédaction de ce compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

## **2) COMMISSION DES FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE**

Le deuxième excusé après Monsieur QUINDRY est Monsieur Joseph PITEL que Monsieur CHANDELIER et plusieurs membres vont régulièrement voir.

En début de semaine cela allait, il est toujours attentif à l'ensemble de nos dossiers et à l'évolution de nos finances.

Monsieur CHANDELIER se propose de présider la Commission Finances qui va se réunir en même temps que la Commission Scolaire le 24 Juin prochain, et à l'ordre du jour de laquelle, est inscrite la prise de compétence scolaire.

Au niveau de l'organisation Monsieur Roger TENCE va superviser le suivi financier des investissements et faire le point régulièrement avec Monsieur PITEL, Monsieur COLLIN va assurer la gestion de l'administratif et du personnel et les Vice-Présidents le suivi des Budgets annexes.

### **a) Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Calvados**

**Monsieur LETAVERNIER** : s'interroge sur les raisons du découpage proposé par le Préfet.

**Monsieur SUARD** : doit-on répondre individuellement ?

**Monsieur CHANDELIER** : les communes sont consultées, et pourront naturellement répondre individuellement et si elles le souhaitent reprendre les arguments de la C.C.S.N.

La constitution des Communautés concerne surtout les Communes qui ne sont pas encore dans une structure et qui seront obligées de se rattacher à une Communauté. Chaque Communauté doit avoir un minimum de 5 000 habitants, ce qui concerne très peu de Communautés de Communes.

La loi est incontournable, chaque Commune doit appartenir à une Communauté de Communes.

Notre Communauté est d'une taille raisonnable avec près de 13 000 habitants, un territoire net et précis de 20 kms de long et 20 kms de large c'est ce qui sera précisé à Monsieur le Préfet. Elle est parfaitement conforme à la loi et ne pose donc aucun problème.

Le deuxième point plus délicat c'est celui des Syndicats.

Le Préfet s'est d'abord attaché à la production d'eau, cela concerne cinq Syndicats :

- Syndicat de la Laize ;
- Syndicat de la Suisse Normande ;
- Syndicat de la Druance ;
- Syndicat de Pont d'Ouilly ;
- Syndicat de Thury-Harcourt Esson.

Les autres Syndicats concernent, les Syndicats, liés à l'assainissement collectif et les Syndicats à vocation de distribution d'eau.

Monsieur CHANDELIER précise qu'il faut rester vigilant en matière de Syndicat. Il y a deux Syndicats qui risquent d'être concernés, c'est le Syndicat Voirie qui comprend quelques Communes au Nord de la Communauté (Les Moutiers en Cinglais, Croisilles, Grimbosq) qui est un Syndicat à Vocation Bâtiment, Voirie, Espaces Verts et le Syndicat de Secrétariat autour de Cesny Bois Halbout.

**Monsieur TENCE** : précise qu'en accord avec les services de la Préfecture, il sera maintenu à condition de changer la dénomination.

**Monsieur CHANDELIER** : le deuxième Syndicat est le Syndicat de Secrétariat comprenant les Communes de Cesny Bois Halbout, Acqueville, Placy, Fresney le Vieux.

Au niveau du secrétariat autour de Cesny Bois Halbout, il est possible d'imaginer des conventions avec la Communauté de Communes, un peu comme ce qui existe avec l'agent mis à disposition.

Il faut répondre au Préfet, il faut que Monsieur le Préfet ait 34 réponses plus celle de notre Communauté.

**Madame BOUIN** : pourquoi dissoudre le Syndicat de Secrétariat, s'il y a juste à modifier l'intitulé ?

**Monsieur TENCE** : normalement il est intercommunautaire donc il ne doit pas être dissous.

**Madame BOUIN** : à l'origine il y avait le Syndicat d'eau de Cesny Bois Halbout qui était dedans et depuis il a été dissous.

**Monsieur CHANDELIER** : la volonté est de supprimer les Syndicats et de transférer le maximum de compétences aux Communautés, quitte à passer des conventions.

Notre Communauté à 17 compétences.

**Monsieur CORBIERE** : comment envisager le périmètre de la Communauté, par rapport à des Syndicats qui ont des Communes hors Communautés ?

**Monsieur CHANDELIER** : c'est déjà le cas pour les déchets ménagers avec le Syndicat de la Bruyère avec le même service pour l'ensemble de nos habitants de notre Communauté.

Il faut trouver des solutions qui n'empêchent pas le service de proximité.

**Madame REIGNER** : la source de Fontaine Bouillante appartient à quelle structure ?

**Monsieur CHANDELIER** : elle est chez nous, l'eau n'appartient à personne, elle est le bien commun, c'est à nous de protéger les lieux de captage.

**Monsieur SUARD** : par contre les autres structures nous envoient les boues d'assainissement collectif.

" En réponse au courrier de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Calvados en date du 31 Mai 2011, sollicitant notre avis sur sa proposition de Schéma Départemental de coopération Intercommunal ainsi que sur l'évolution des périmètres des Syndicats de production d'eau potable et d'assainissement collectif.

Monsieur CHANDELIER propose de faire une réponse dans le sens qui est résumé ci-dessous :

Il est proposé d'écrire à Monsieur le Préfet de regrouper des Communes en Syndicat d'eau sur le territoire de la Communauté, voire du SCOT mais sans sortir du territoire proche comme il est indiqué sur la carte en parlant même d'aller jusqu'à ORBEC pour le Syndicat de la Laize.

Comment mettre tout à plat avec différents modes de gestion, affermage, régie... avec des contrats en cours et des prix maîtrisés.

L'eau fournie en partie dans le Calvados, émane du sous-sol de nos Communes qui doivent supporter les contraintes pour le maintien de la qualité. Une solidarité des Communes consommatrices est nécessaire.

Le Conseil Communautaire réuni le 09 Juin 2011 a délibéré afin d'apporter les précisions suivantes :

- Les Délégués Communautaires émettent un avis favorable au projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunal ;
- Les Délégués Communautaires souhaitent que le regroupement des Syndicats exerçant la compétence production d'eau potable et assainissement collectif soit organisé dans le périmètre de la Communauté de Communes, voire du SCOT."

#### **b) Engagement partenarial avec les services de la trésorerie**

**Monsieur CHANDELIER** : donne la parole à Monsieur GONY et le remercie pour sa participation constante et active aux travaux de la Communauté.

Il est proposé aux Elus de regarder dans le bulletin de la Communauté, l'interview de Monsieur GONY avec les trois réponses faites par Monsieur le Trésorier, cela fait plaisir, la Communauté fait beaucoup de choses tout en ayant une situation financière saine, ou tous les indicateurs sont au vert comme la Suisse Normande.

Le Président remercie en même temps Monsieur Jacques COLLIN et son équipe pour la rédaction du bulletin de plus en plus détaillée et agréable à parcourir.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Communauté de Communes de la Suisse Normande représentée par son Président et la Trésorerie représentée par le Directeur des Finances Publiques de Thury-Harcourt Monsieur GONY, souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges,
- améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses,
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable,
- développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre.

**Monsieur CHANDELIER** : notre Collectivité est la première dans le Département en matière de partenariat grâce à Monsieur GONY, après Caen-la-Mer et l'Hôpital de Vire.

Toutes les structures qui sont à la traîne seront moins bien servies.

**Monsieur COLLIN** : nous pouvons résumer en trois mots : efficacité, économie et sécurité et c'est à prendre en compte dans l'organisation de nos futurs locaux.

Après en avoir délibéré, les délégués autorisent le Président à signer la convention avec les services de la trésorerie.

**c) Contrat ouverture de crédit (ligne de trésorerie Crédit Agricole)**

La ligne de trésorerie consentie par la caisse du Crédit Agricole pour un montant de 800 000.00 Euros est arrivée à échéance. Cette ligne de trésorerie sur le budget général n'a pas été utilisée, mais, il est proposé de la reconduire dans le cadre de l'opération financière d'aménagement de la zone de Beauvoir qui sera engagée dans le cours de cette année.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer les contrats correspondants.

**d) Décisions Modificatives aux budgets n°1**

Il est fait le point des réalisés budget par budget au 7 Juin 2011, il est proposé des décisions modificatives aux budgets, voir détail en annexe.

**Monsieur CHANDELIER** : précise qu'il est proposé qu'une ligne budgétaire soit ouverte quant à la location des bâtiments d'AGRIAL à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011. Les parkings autour du bâtiment serviront pour le stockage des bus scolaires et du camion benne des déchets ménagers.

Au niveau des demandes de location de bâtiment, il y a actuellement deux demandes, l'une par la Société INTEVA pour du stockage et l'autre pour un jeune de notre Région pour la fabrication et la vente de produits cosmétiques BIO.

Cela représente une petite recette qui viendra compenser la location de bâtiments.

**Monsieur SUARD** : dans le Budget Industrie on parle d'INTEVA, MERITOR, ARVIN MERITOR, il serait peut-être bon de mettre tout au nouveau nom qui est INTEVA.

**Monsieur CHANDELIER** : il est vrai que pour les prochains Budgets il faut tout mettre à INTEVA.

Le Président est autorisé à signer cette décision modificative n° 1.

### **3) COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **a) Résultat de l'appel d'offres maîtrise d'œuvre (cabinet vétérinaire, bureau comptable)**

##### ***Cabinet vétérinaire***

Par délibération en date du 24 Février dernier le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SHEMA et de lancer un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La date limite de réception des offres était le 27 Avril 2011 à 12 Heures.

9 offres ont été remises dans le délai imparti et la commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 27 Avril 2011 en présence d'un Représentant de la Direction de la Concurrence (DGCCRF).

Il s'avère qu'après analyse, et prise en compte des critères, la Commission d'appel d'offres réunie le 16 Mai propose de retenir le groupement JVA ARCHITECTE/PLAZANET/AUGUELCOQUIERE/TECAM.

##### ***Bureau comptable C.E.R.***

Par délibération en date du 27 Janvier dernier les membres du bureau ont décidé d'attribuer l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SHEMA et de lancer un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La date limite de réception des offres était le 8 Avril 2011 à 12 Heures.

7 offres ont été remises dans le délai imparti et la commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 11 Avril 2011.

Il s'avère qu'après analyse, et prise en compte des critères, la Commission d'appel d'offres réunie le 27 Avril propose de retenir le Bureau d'architecte B INGENIERIE.

Après en avoir délibéré, les Membres présents autorisent le Président à signer les marchés concernant ces deux opérations

#### **b) Lancement d'un appel d'offres travaux d'aménagement de la zone de Beauvoir**

Les travaux de démolition des anciens locaux Méritor sur la zone de Beauvoir sont terminés.

Les travaux sont prévus prendre fin le 24 Juin.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction.

Le D.C.E. étant élaboré, la procédure d'appel d'offres peut être lancée.

**Monsieur CHANDELIER** : la Zone de Beauvoir a beaucoup changé, il y a maintenant un immense tas de cailloux.

Les riverains ont été gênés lorsqu'il y a eu la démolition et actuellement il y a une énorme machine qui concasse les cailloux.

En laissant les matériaux sur place, cela évite un bon nombre de camions qui traverseraient la ville.

Les cailloux vont servir de sous-couche aux futures voiries. Il s'agit là du premier aspect significatif d'un chantier Développement Durable.

Il faut faire passer le message dans la presse.

Le Permis d'Aménager est en cours d'instruction avec quelques soucis avec le service instructeur, mais cela n'empêche pas de lancer la consultation des entreprises.

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer cette procédure d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la zone de Beauvoir, dans le cadre d'une procédure adaptée.

**c) Demande de subventions projets économiques.**

Le dossier au titre de la DETR pour l'aménagement de la zone de Beauvoir a été accepté, le taux susceptible d'être obtenu peut être de 20 ou 25 %.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter l'Etat, la Région, le Département au titre de leurs différentes politiques d'aides, pour un soutien financier des projets en cours.

**d) Location bâtiment Agrial, sous location à INTEVA et à une société de cosmétique.**

AGRIAL a transféré son magasin depuis le mois de Mai, les locaux vont être libérés début Juillet. Après plusieurs rencontres, le Directeur d'Agrial a fait une proposition de location pour 400 M2 de magasin à 45 Euros le m2/an et pour 340 m2 de réserve à 30 Euros le m2/an.

Depuis, deux sociétés ont fait une demande de location d'une partie de ces bâtiments, il s'agit de la société INTEVA pour une superficie de 150 m2 et une société de cosmétique au nom de Boris DESCHAMPS pour une superficie de 100 m2.

De plus, la cour assez conséquente, permettra de stocker les 8 cars du Syndicat Scolaire, le camion benne de la société de collecte et en attendant la construction de l'atelier, la possibilité de stocker, dans une partie des locaux, les véhicules de la Communauté.

Ces deux sociétés seraient d'accord de louer ces locaux à la Communauté au prix appliqué par AGRIAL.

Après en avoir délibéré les délégués donnent leur accord pour la location auprès de la société AGRIAL pour les montants indiqués ci-dessus et décident de louer au prix de 30 Euros HT LE M2 par an à la société INTEVA et la Société de cosmétique à compter du 1er Juillet 2011.

**Monsieur LIARD** : à quoi correspondent z les chiffres indiqués au Budget ?

**Monsieur CHANDELIER** : c'est pour une location de 6 mois.

**Madame BOUIN** : INTEVA c'est dans quel domaine ?

**Monsieur CHANDELIER** : c'est anciennement MERITOR.

ARVIN MERITOR a été racheté par INTEVA qui est une Société Américaine.

Nous sommes prêts à faire des travaux pour qu'il y ait un accès entre INTEVA et les locaux d'AGRIAL quitte à déclasser une partie de l'actuelle Route d'Esson. La demande en a été faite au Département.

Le Conseil Communautaire autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

**e) EPN : nouveaux tarifs pour animations extérieures**

Dans le cadre du développement de ses activités, les animateurs de l'EPN sont amenés à intervenir dans des organismes (tels les écoles, les maisons de retraites...). Il y a lieu de prévoir un tarif d'intervention qui sera encaissé par la Régie de l'EPN. Un arrêté modificatif de l'acte constitutif de la Régie sera pris à cet effet (article 3).

Proposition de tarifs : 1€ par enfant / 2€ par adulte

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

**f) Avenant Assistance à Maîtrise d'œuvre SHEMA : opération ADGENE**

Dans la convention de mandat signée avec la SHEMA concernant l'opération ADGENE a été omis d'indiquer le mois de référence utile à la révision de prix.

Le Président est autorisé à signer un avenant précisant que le mois M est le mois de Février 2009.

#### **4) COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

**a) Fournitures Combustibles bois pour Aquasud : choix du prestataire**

Par délibération en date du 28 Avril les membres du bureau ont autorisé la Président à lancer une consultation auprès de différents prestataires pour la fourniture de combustible bois pour le Centre Aquatique.

Un cahier des charges a été élaboré avec l'aide de l'ADEME.

Sur les 7 entreprises consultées, 2 ont répondu, il s'agit de la société Biocombustibles pour un prix à la tonne de 125.00 Euros HT et la Société France Pellets pour un Prix de 95.00 Euros HT.

**Monsieur CHANDELIER** : précise qu'il a écrit au Président du Conseil d'Administration de Biocombustibles pour avoir des explications sur ces prix très largement supérieur à ceux pratiqués jusqu'à présent. Cette réponse pose problème.

**Monsieur Daniel MOREL** : est-ce que ce contrat là est urgent, il est peut-être bon d'attendre pour négocier ?

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : l'on doit commander au mois de Juillet.

**Monsieur DUBOIS** : y-a-t-il du stockage possible pour ce bois ?

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : il y a le silo de Courmeron, à Croisilles.

Il est proposé de retenir la société France Pellets.

Le Président est autorisé à signer le marché avec cette société.

## **b) Tarifs Trasy**

### **Restauration :**

En raison de la rupture du contrat avec le traiteur Goudier d'Aunay sur Odon, pour cessation d'activité, nous avons été obligés de trouver une solution de secours très rapidement en faisant appel à un traiteur de Thury Harcourt (M. BIGOT), mais avec des tarifs moins intéressants ; notre prestation repas devient non rentable. Après analyse de la rentabilité, et des tarifs appliqués chez d'autres prestataires, il est proposé d'augmenter les prestations repas pour l'année 2012.

Dénomination	Tarifs actuels	Propositions pour 2012
Demi-pension simple	11.50 €	14 €
Pension complète simple	19 €	19 € pour les scolaires 24 € pour les autres
Repas simple	8 €	11 €
Demi-pension normande	16 €	19 €
Pension complète normande	28 €	31 €
Repas normand	12 €	15 €
Petit déjeuner	4 €	5 €

### **Bois pour cheminée :**

Face à la demande, il est proposé de mettre du bois à disposition, pour une flambée d'agrément équivalent à une brouette, 15€ par jour.

### **Précisions sur les arrhes :**

Lors d'une location à la nuitée, en cas d'un nombre de personnes inférieur à celui prévu au contrat initial, les 30% d'arrhes correspondant à ces absences seront facturés et non déduits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte ces propositions.

## **5) COMMISSION VOIRIE**

### **a) Consultation Maîtrise d'œuvre Travaux voirie**

Le contrat de maîtrise d'œuvre concernant la voirie avait été conclu pour une durée de trois années (2009, 2010, 2011), de ce fait il y a lieu de lancer une consultation qui pourrait être d'une même durée, c'est-à-dire de trois années (2012, 2013, 2014)

Il est demandé aux délégués d'autoriser le Président à lancer cette consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer cette consultation.

## **6) COMMISSION DECHETS MENAGERS**

Avant de soumettre les délibérations liées aux Déchets Ménagers, le Président tient à faire un bilan de la collecte d'amiante organisée dans la déchetterie de Thury-Harcourt avec plus de 25 Tonnes traités.

Le Conseil Communautaire exprime sa satisfaction sur cette opération qui a répondu aux attentes de la population.

Monsieur SUARD : signale qu'il y aura une réunion avec l'ADMR le 16 Juin prochain, et présente aux Délégués un petit guide de tri avec une liste de différents matériaux en indiquant en face leur destination.

Le guide sera diffusé auprès des aides ménagères et des Elus.

Cette opération pourra être organisée en 2012.

#### **a) Barème E Eco Emballage**

Suite au ré agrément d'Eco-Emballages, par arrêté interministériel du 21 décembre 2010, paru au Journal Officiel du 28 décembre 2010, il y a la possibilité d'opter pour le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance barème E avant échéance du Contrat Programme de Durée barème D actuel.

Ce nouveau barème permet de choisir plus facilement les repreneurs et bénéficier de nouveaux tarifs de reprise plus avantageux.

**Si nous souhaitons bénéficier de ce nouveau barème avec une prise d'effet au 1er janvier 2011, il faut délibérer sur ce contrat barème E avant le 30 juin 2011 afin de le signer avant le 31 décembre 2011.**

Après en avoir délibéré, le Président est autorisé à signer le contrat correspondant.

#### **b) Choix prestataires traitement des recyclables**

Depuis l'annonce du nouveau barème, des propositions ont été faites par différents repreneurs il s'avère que la Société VEOLIA nous a fait les meilleures propositions, soit : (voir tableau de comparaison en annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat de reprise avec la Société VEOLIA pour l'ensemble des matériaux recyclables sauf la reprise du verre qui restera avec un contrat de reprise avec la société "o i Manufacturing France".

## **7) COMMISSION SPANC DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **a) Convention avec Caen la Mer (Fourrière de Verson)**

Plusieurs élus avaient émis le souhait qu'un contrat soit passé avec la fourrière de Verson afin de trouver une solution concernant les chiens errants.

Monsieur LECLERC a été chargé de prendre contact avec les représentants de Caen la Mer afin d'étudier la possibilité de passer une convention entre les deux structures et permettre d'obtenir un service uniforme d'intervention de la fourrière de Verson sur l'ensemble du territoire.

Après plusieurs rendez-vous et un courrier transmis le 9 Décembre 2010. Il s'avère que Caen la Mer par délibération en date du 21 Avril 2011 a émis un avis favorable quant à l'adhésion de notre structure au service fourrière animal.

Il est demandé aux délégués s'ils acceptent que cette compétence soit prise et que le Président soit autorisé à signer la convention avec Caen la Mer.

**Monsieur ERNATUS** : quel coût pour cette prestation ?

**Monsieur LECLERC** : 0,65 centimes d'Euros par habitant.

**Monsieur ERNATUS** : c'est ce que je paye actuellement.

**Monsieur LECLERC** : pour les Communes qui sont déjà adhérentes rien n'est changé, pour celles qui vont adhérer maintenant, sur simple appel téléphonique en journée vous aurez la possibilité de contacter la fourrière un service d'astreinte pour les chiens dangereux ou le week end en cas d'urgence.

**Monsieur CHANDELIER** : c'est la Communauté de Communes qui prend en charge les dépenses auprès de la fourrière de Verson, pour l'ensemble des 34 communes.

**Monsieur CORBIERE** : quels sont les animaux admis par la fourrière ?

**Monsieur LECLERC** : chiens et chats.

**Madame BOUIN** : ils sont très bien équipés pour la capture des chats, que devient notre convention. Cette année ils ont déjà demandé une participation.

**Monsieur LECLERC** : une répartition va être faite pour les Collectivités qui ont déjà payé?

**Monsieur CHANDELIER** : il ne faut pas payer deux fois, nous allons faire le point avec Caen la Mer.

Après en avoir délibéré, les membres présents donnent leur accord et autorisent le Président à signer cette convention.

#### **b) Approbation Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne moyenne**

Des documents sont à disposition, merci à tous les Délégués qui ont travaillé pour l'élaboration de ces documents et à tous les partenaires qui ont travaillé sur la problématique de SAGE.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de SAGE Orne moyenne et son rapport environnemental. Ce document de planification établit un cadre spécifique visant à adapter l'aménagement, la gestion de l'espace et l'urbanisation du territoire, pour une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelon local. Après consultation des assemblées du territoire du SAGE puis enquête publique, le projet de SAGE définitif devrait être approuvé en 2012 par arrêté du préfet. Il sera mis en œuvre sur la période 2012-2017, 2017 étant la date à laquelle le schéma devra être révisé par la Commission Locale de l'Eau. Le SAGE approuvé est doté d'une portée juridique : les décisions de l'Administration prises dans le domaine de l'eau d'une part et des documents d'urbanisme d'autre part doivent être compatibles avec les objectifs énoncés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du projet de SAGE. Le règlement du SAGE est opposable aux décisions de l'Administration prises dans le domaine de l'eau et aux tiers. Ce schéma a été construit par la Commission Locale de l'Eau, instance de concertation regroupant des élus locaux, des représentants des usagers de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que des services et des établissements publics de l'Etat. L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne est chargée d'animer les travaux de cette Commission Locale de l'Eau. La Commission Locale de l'Eau a approuvé le 17 février 2011 son projet de SAGE, et sollicite l'avis du conseil de communauté sur ce projet avant la fin du mois de juillet 2011.

Monsieur le Président rappelle que chaque membre est destinataire d'un document de synthèse établi à sa demande par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne : ce fascicule présente le contenu du projet et ses incidences pour territoire communautaire.

Vu le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne moyenne approuvé par délibération en date du 17 février 2011 de la Commission Locale de l'Eau;

Vu le rapport environnemental du projet de SAGE soumis à l'avis du préfet du Calvados ;

Vu la délibération approuvant le projet de SAGE du Syndicat du Schéma de Cohérence Territoriale Suisse Normande Condé en date du 23 mai 2011 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'émettre un avis favorable au projet de SAGE.

**Monsieur CHANDELIER** : remercie les Elus qui ont participé aux réunions de travail de la CLE depuis presque 10 ans ils se sont beaucoup investi sur le dossier capital pour l'avenir de notre Suisse Normande et pour son image.

**Monsieur COLLIN** : il y a quatre pages dans le bulletin de la Communauté de Communes sur l'environnement.

**Monsieur LECLERC** : l'étude sur les travaux des différents ruisseaux est en cours.

**Monsieur CHANDELIER** : le travail de repérage sur les différents travaux à effectuer dans les ruisseaux est en cours. Cette étude est financée à hauteur de 90 à 95 %.

**Monsieur LETOT** : la délibération de notre Conseil Municipal doit être envoyée à qui ?

**Monsieur CHANDELIER** : envoyée à l'institution du Bassin de l'Orne et au Préfet.

Il sera envoyé un projet de délibération par mèl.

**Monsieur MAUNY** : qui mène cette étude sur les chevelus ?

**Monsieur CHANDELIER** : pour l'instant c'est la Fédération de Pêche avec l'ONEMA.

Le technicien de rivière interviendra dans une seconde phase pour la mise en œuvre des travaux, il y a 200 kms de rivières à l'intérieur du chevelu. L'embauche d'un technicien de rivière sera à soumettre lors d'un Conseil Communautaire de fin d'année.

**Monsieur MAUNY** : il y a un gros travail de pédagogie et de communication à faire par le technicien de rivière.

## **8) COMMISSION SCOLAIRE**

Le Président rappelle qu'il a été décidé lors du précédent Conseil Communautaire de rechercher un cabinet d'études spécialisé pour accompagner notre Communauté de Communes dans l'élaboration de cette compétence nouvelle.

**Les missions de ce cabinet d'études, seront :**

- De cadrer juridiquement la compétence ;

- D'analyser les conséquences sur les statuts des Syndicats et de la Communauté de Communes ;
- De préciser la responsabilité des Elus ;
- De chiffrer les charges à transférer en définissant le mode de calcul des attributions de compensation ;
- De proposer une projection financière : coût moyen par élève, priorités d'investissement ainsi que le financement des écoles privées ;
- De préparer la nouvelle organisation du personnel.

**a) Le calendrier prévisionnel du transfert pourrait être le suivant :**

- **Septembre 2011** : procédure de modification statutaire portant transfert de compétence engagée en Conseil Communautaire ;
- **Septembre 2011** : réunion de sensibilisation des agents syndicaux et communaux – présentation des conséquences du transfert de compétence ;
- **Au plus tard Décembre 2011** : approbation par les Conseils Municipaux du transfert de compétence (art. L. 5211-17 du CGCT) – respect du délai légal de 3 mois ;
- **Octobre 2011** : réunion de CLECT validant les nouveaux transferts de charges ;
- **Novembre - Décembre 2011** : sollicitation de la CAP du Centre de Gestion validant les projets de mutation des personnels syndicaux et municipaux + saisine du CTP relative à l'avis formulé sur la constitution du nouvel organigramme communautaire.

**b) Accompagnement juridique et financier se formalisant par les actes suivants :**

- Assistance à la rédaction de la délibération portant transfert de compétence + définition de l'intérêt communautaire par les Communes membres ;
- Assistance à l'analyse des transferts de charges (établissement d'un coût moyen par élève pouvant diverger entre maternelle et primaire) et, concomitamment, aux conséquences en matière d'évolution des attributions de compensation de chaque Commune ;
- Analyse de la gestion des actifs et de l'éventuel passif (dette contractée...) de chaque organisation syndicale + Commune – fixation des modalités de transfert et conséquences sur les attributions de compensation ;
- Conséquences d'une harmonisation progressive des tarifs pratiqués en matière périscolaire (garderie, restauration collective) ;
- Etat des lieux des personnels transférables et personnels mis à disposition (Commune "isolée" – Accompagnement dans la préparation des Arrêtés de Mutation et des éventuelles conventions de MADS ;
- Conséquences en matière de réorganisation éventuelle des transports scolaires ;
- Etablissement des PV de mise à disposition des biens entre Communes et EPCI (en cas d'absence de tels procès-verbaux entre Communes et Syndicats) + assistance à la production d'éventuels transferts en pleine propriété d'équipements dont le patrimoine relève des Syndicats de Communes ;
- Accompagnement à la rédaction des avenants de transferts en matière de contrats divers.

**c) Etude prise de compétence scolaire : résultats de consultation**

4 cabinets conseils ont été consultés pour l'étude sur la prise de compétence scolaire effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Seuls 2 ont répondu.

Au regard des critères du cahier des charges (1/3 prix, 1/3 technicité et délais, 1/3 moyens humains), et après analyse des offres, les vice-présidents, réunis le 8 juin 2011, ont proposé de retenir le cabinet Damien Christiany.

**Monsieur CHANDELIER** : demande aux Communes de délibérer au plus vite afin d'élire un Elu pour former la CLECT qui statuera sur le transfert des charges, notamment en matière scolaire et demande à Monsieur VALENTIN de réunir sa Commission tous les mois.

**Monsieur LETOT** : il faut convoquer de préférence tous les Membres de la Commission, le Délégué de Goupillières n'a jamais été convoqué.

**Monsieur VALENTIN** : les convocations vont être envoyées par courrier et non par mail, il y a trop de problèmes.

Il précise que la Commission n'a pas été réunie énormément, mais il y a eu un gros travail du groupe de travail.

La Commission Scolaire et la Commission Finances vont se réunir prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de retenir le cabinet Damien Christiany.

Il est proposé de constituer un groupe de pilotage qui réunira le Président, le vice-président en charge du scolaire, le vice-président des finances et administration générale de la CCSN, les présidents des 7 syndicats scolaires ou leurs représentants, le représentant de la commune de Clécy et M. Gony, Directeur des finances publiques de Thury Harcourt.

L'étude démarrera en juillet 2011.

## **9) QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur CHANDELIER** : voudrait faire le point sur la problématique des boues de Caen la Mer : sont concernées les Communes de Cauville, Croisilles, Culey le Patry, Espins, Goupillières, Les Moutiers en Cinglais, Ouffières, Saint Lambert, Saint Martin de Sallen.

Un courrier a été transmis à Caen la Mer, en donnant un avis défavorable de notre Communauté, il serait bon que les Communes transmettent une délibération dans le même sens.

Monsieur CHANDELIER demande aux Délégués si cette position leur agréée et s'ils votent contre le dépôt des boues dans ces 10 Communes.

Accord de l'Assemblée à l'unanimité.

**Madame BOUIN** : le week end des Sports était celui de Thury-Harcourt ou de la Communauté ? il n'y a pas eu de signalisation dans notre secteur .

ils sont venus au titre de l'Office de Tourisme apporter des affiches. ils les ont laissés chez le locataire parce que la Mairie était fermée et il n'y a pas eu de panneaux à Cesny Bois Halbout.

**Monsieur CHANDELIER** : il y a eu de la signalétique sur les 4 axes qui pénètrent la Communauté, c'est vrai qu'il y en a eu moins que les années précédentes.

**Madame BOUIN** : d'habitude il y en a dans Cesny Bois Halbout et au moins à La Jalousie.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : c'est la faute des gens de la Communauté, ce n'est pas la faute de l'Office de Tourisme, il y a très peu de personnel sur le terrain et l'on ne peut pas se multiplier. Il y a des priorités à certains moments.

**Monsieur CHANDELIER** : nous avons décidé d'incorporer Pont d'Ouilly qui a été un partenaire actif pour le RAID, l'important c'est le RAID par rapport au Week End Rando classique, qui permettrait d'avoir des activités sur un terrain plus large qu'habituellement.

Le RAID a bien marché, il y a qu'un point qui n'a pas marché c'est la tyrolienne pour des problèmes de réglementation. La ville de Caen a refusé un départ à partir des bois de croisilles, du fait que les organisateurs souhaitaient faire payer.

**Monsieur LIARD** : nous sommes au mois de Juin, l'année dernière nous avons donné un an à Monsieur HOUDAYER pour faire sa clôture, c'est-à-dire 31 Mai 2011, les travaux ne sont toujours pas réalisés.

**Monsieur CHANDELIER** : il faut l'obliger à faire les travaux, pourquoi ne pas envoyer l'huissier. Dès maintenant il faut faire un courrier en recommandé.

**Monsieur LIARD** : voudrait qu'il y ait une vérification sur les remblais : « il a du dépasser les limites de propriété ».

**Monsieur CHANDELIER**, ceci va être fait rapidement sur place.

## **Voie Verte Caen Flers**

**Monsieur CHANDELIER** : le Comité de Pilotage de la "Voie Verte" Caen Flers va avoir lieu le 29 Juin prochain, les travaux prévus sont la 1<sup>ère</sup> section Caen Grimbosq, le Comité de Pilotage va valider le détail des travaux à réaliser.

**Monsieur TENCE** : il faut introduire l'idée d'un fourreau sur l'emprise pour la filière optique.

**Monsieur CHANDELIER** : j'ai écrit au Président du Conseil Général dans ce sens.

**Monsieur COLLIN** : il y a des réticences au niveau des services.

**Monsieur CHANDELIER** : nous allons faire une motion.

**Monsieur CORBIERE** : dans la Maison des Services, il y aura sûrement à prévoir des services actuellement assurés par l'Etat.

**Monsieur CHANDELIER** : j'ai des doutes sur la pérennité de certains services comme le service d'instruction des documents d'urbanisme.

Lorsque l'on pousse des Communautés à se développer c'est aussi pour que nos structures proposent des services à la population à la place des services de l'Etat auxquels des restrictions seront imposées.

Nous aurons un jour à nous doter d'un service pour l'eau et les permis, comme la Druance s'est déjà doté pour l'instruction des documents d'urbanisme. Il ne faut pas se faire d'illusion à ce sujet.

Il y a les passeports biométriques, demain les cartes d'identité et bientôt les cartes grises.

Nous faisons 35 à 40 passeports par mois.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.*

Le Président de la  
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER